DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID: 024-200040392-20251002-DEC2025_048-AR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux 24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

 \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond

Objet : Vente de l'immeuble sis 5 rue de l'Arsault - Périgueux - Monsieur SOTO Christophe et Monsieur BENCHARQUI Rachid - 50 000 €.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, déléguant au Président certaines de ses attributions;

Considérant que Monsieur SOTO Christophe et Monsieur BENCHARQUI Rachid ont souhaité se porter acquéreurs d'une parcelle appartenant au Grand Périgueux, cadastrée BM 227 d'une superficie totale de 248 m², située 5 rue de l'Arsault sur la commune de Périgueux ;

Considérant que Monsieur SOTO Christophe et Monsieur BENCHARQUI Rachid, par courrier en date du 17 septembre 2025, ont fait une offre de 50 000 € pour l'acquisition de l'immeuble sis 5 rue de l'Arsault sur la commune de Périgueux;

Considérant que le Pôle d'Evaluation Domanial (PED) de la Direction régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine, dans un avis rendu le 2 avril 2024, estime la valeur vénale du bien à 70 000 €;

Considérant que le Président a le pouvoir de décider des cessions immobilières d'un montant inférieur à 180 000€ TTC dans la limite de + à – 20% de l'estimation de France Domaine ;

DECIDE

Article 1 : de vendre à Monsieur SOTO Christophe et Monsieur BENCHARQUI Rachid la parcelle cadastrée BM 227 d'une superficie totale de 248 m², située 5 rue de l'Arsault sur la commune de Périgueux au prix de 50 000 € et frais de notaire à leur charge.

Article 2: de désigner Maître Charlotte CIRON, notaire à PERIGUEUX, pour la rédaction de l'acte authentique et de tous les autres documents nécessaires.

e Président,

Jacqu

Fait à Périgueux, le

n 2 OCT. 2025

Affiché le :

0 2 OCT. 2025